

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,
VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,
VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,
VU l'article R.610-5 du code pénal,
VU l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2013 portant modification des heures de fermeture des débits de boissons,
VU la demande présentée par le BAR LES MARRONNIERS - 20 Boulevard Mestadier - 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'organiser un concert en plein air, de fermeture tardive et d'interdire la circulation sur une partie du Boulevard Mestadier, le jeudi 26 août de 18 h 00 à 23 h 20.

CONSIDERANT que toutes les mesures doivent être prises pour assurer la sécurité lors du concert en plein air.

ARRETE

- Article 1 :** La manifestation décrite dans la demande susvisée est autorisée sous réserve du respect des conditions suivantes.
- Article 2 :** La circulation sera interdite sur une partie du Boulevard Mestadier (en face du bar), le jeudi 26 août 2021 de 18 h 00 à 23 h 20. Une déviation sera mise en place au niveau de la Caisse d'Epargne. L'extinction de l'éclairage public s'effectuera à 23 h 30.
- Article 3 :** Toute la signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 4 :** Madame la Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine, et Monsieur Le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le neuf juillet deux mille vingt et un.

Destinataires :

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Monsieur Le Lieutenant commandant du Centre de Secours de La Souterraine.
- BAR LES MARRONNIERS.

Pour le maire & les.....

Adjoint(s) empêché(s)

Et par suppléance

Le 1^{er}.....ème adjoint

P. FILLoux



Le Maire

P/O

Etienné LEJEUNE

